

Compte-rendu du conseil municipal.

Conseil municipal du 27 décembre 2023.

Etaient excusés : M. Didier Chapelier Mme Listar Virginie.

Début des travaux à 20H30, fin de la séance à 23h00.

Secrétaire de séance/ Mme Nicole Barbesant.

Ordre du jour :

- Délibération concernant les ZAENR
- Délibération concernant les statuts de la COMCOM
- Délibération concernant les statuts du Syndicat scolaire de Dompaire
- Délibération concernant l'élargissement proposé par le SCOT. (Reporté faute d'informations suffisantes)
- Questions et informations diverses.

- Délibération concernant les ZAENR

Suite à la consultation ayant eu lieu le 09 décembre 2023 dans les locaux de la mairie, pour solliciter l'avis des habitants de la commune sur la possibilité de déterminer des zones d'accélération des énergies renouvelables, il a été présenté aux membres du conseil municipal le résultat de cette consultation.

Les personnes concernées par le sujet ont pu donner leur avis, soit en signifiant leur avis sur le recueil présent en mairie, ou en faisant parvenir un courrier signé en propre pour le joindre à la consultation.

25 personnes se sont prononcées sur le sujet, il en ressort les résultats suivants :

Détermination de zone d'accélération des énergies éoliennes :

Favorables 11

Défavorables 11

Sans avis 4

Détermination de zone d'accélération des énergies photovoltaïques :

Favorables 14

Défavorables 08

Sans avis 3

Détermination de zone d'accélération des énergies type réseau de production de chaleur :

Favorables 10

Défavorables 07

Sans avis 8

Suite à la présentation de cette enquête le conseil municipal est appelé à se prononcer, il décide par six voix pour et deux voix contre de ne pas vouloir déterminer de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal.

Les personnes ayant votées contre la détermination de zones favorables au développement des ZAERN se prononcent favorables au développement des énergies photovoltaïques sur les seuls bâtiments.

Délibération concernant les modifications statutaires de la COMCOM de Mirecourt Dompaire.

Le conseil communautaire de la COMCOM de Mirecourt Dompaire ayant voté à l'unanimité la modification de ses nouveaux statuts, il est demandé à chaque communes membres de présenter au vote des ses conseillers les statuts nouvellement adoptés.

A l'unanimité le conseil valide ces nouveaux statuts dont les principales modifications concernent le retrait de deux compétences concernant la zone d'activité de Hennecourt et le pôle raquette de Mattaincourt qui désormais ne sont plus considérés comme d'intérêt communautaire.

Délibération concernant les modifications statutaires du syndicat scolaire du secteur de Dompaire.

Le bureau du syndicat scolaire du secteur scolaire de Dompaire a effectué une refonte de ses statuts, y intégrant la disparition de la répartition des charges en fonction du nombre de collégiens fréquentant le collège et déniaient de fait la vocation scolaire du syndicat. La seule clé de répartition des charges étant désormais le nombre d'habitants.

Le syndicat devient maintenant un syndicat chargé de la maintenance et de l'entretien du Gymnase « François Bazard » ainsi que de la gestion du temps périscolaires pour quelques communes qui scolarisent leurs élèves du primaire sur les écoles de Dompaire.

Après présentation du nouveau projet de statuts, le conseil municipal considère que la nouvelle clé de répartition des charges est bien trop favorable à certaines communes au détriment des communes les moins peuplées et que les nouveaux statuts obèrent le rôle structurant du gymnase comme lieu central de l'animation sportive de l'ancienne communauté de communes de Dompaire en n'y favorisant pas l'accueil des clubs gratuitement, en conséquence de quoi,

Le conseil à l'unanimité s'oppose à la modification des statuts tels que proposés.

Délégation au maire pour admission en non-valeur.

Les services des impôts demandent au conseil municipal de délibéré pour donner pouvoir au maire d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées d'un montant inférieur à 100€, afin de faciliter les démarches de fin de poursuite. (Une fois que toutes les voies de recours sont épuisées)

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorable à cette autorisation.

Motion de soutien.

Le conseil municipal est sollicité pour soutenir deux motions de soutien ; l'une concernant le maintien du SMUR et du service des urgences sur l'hôpital de Vittel et la seconde pour l'abaissement de la TVA à 5.5% sur le tarif des affouages compte-tenu de l'aspect écologique de ce type de chauffage (motion proposée et soutenue par l'association des maires de France.)

Le conseil se prononce favorable à l'unanimité au soutien de ces deux motions.

Points divers :

Mme Marion Antoine a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale pour convenance personnelle, le conseil est désormais constitué de 10 membres.

Une cérémonie des vœux sera organisée le samedi 20 janvier à 11h dans la salle du conseil municipal, l'ensemble des habitants est invité à ce moment de convivialité.

L'employé de commune a quitté ses fonctions le 31 décembre faute de renouvellement des aides apportées par l'état à ce type de contrat, la commune n'ayant pas les moyens financiers de soutenir seule cette charge financière.

Le maire, les adjoints et le conseil municipal présentent leurs meilleurs vœux à l'ensemble des habitants de la commune, que cette nouvelle année vous soit favorable et fructueuse dans la réalisation de vos projets.

Pour le conseil municipal, le maire.

Thierry CHAPELIER.

